

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 12 DECEMBRE 2023  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-148

**OBJET : Création et élection des membres de la commission d'appel d'offres compétente pour les concessions d'aménagement et désignation de la personne habilitée à mener les négociations, en vue de la réalisation du NPNRU du quartier du Bois l'Abbé, à Champigny sur Marne**

Membres en exercice	<b>89</b>
Présents titulaires	<b>61</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>6</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>83</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CAEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Karine PEREZ, Christel ROYER, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

**Représentés :**

Caroline ADOMO représentée par Christian FAUTRE, Jacqueline BENHAMED représentée par Sophie AMAR, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON-BOYER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Geneviève CARPE représentée par Bernard GAUDIERE, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON représenté par Pierre LEBEAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Philippe LHOSTE représenté par Michel DUVAUDIER, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Marc MEDINA représenté par Julien WEIL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Pierre PELLÉ représenté par Thomas BERRUEZO, Philippe PEREIRA représenté par Valérie BIGAGLI, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Tatiana SAUSSEREAU représentée par Aurore THIROUX, Yann VIGUIE représenté par Laurent JEANNE, Annick VOISIN représentée par Éric BENSOUSSAN.

**Absents :**

Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Aurélia GIRARD, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

**CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

**OBJET : Création et élection des membres de la commission d'appel d'offres compétente pour les concessions d'aménagement et désignation de la personne habilitée à mener les négociations, en vue de la réalisation du NPNRU du quartier du Bois l'Abbé, à Champigny sur Marne**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et la compétence Politique de la Ville aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

**VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

**VU** la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60,

**VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-5, L.5219-1, L.5219-5 et suivants,

**VU** le code de la Commande Publique et notamment les articles L.3120-1 et suivants et R.3121-1 et suivants,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants et R.300-9,

**VU** toutes les autres pièces du dossier,

**CONSIDERANT** qu'en accord avec la Commune de Champigny-sur-Marne, il a été décidé de confier la réalisation partielle de l'opération d'aménagement à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement et ce en application des dispositions de l'article L.300-4 et suivants et R.300-4 et suivants du code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** conformément aux dispositions de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme, qu'une commission sera chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de la négociation des offres par la personne désignée par le Conseil de Territoire,

**CONSIDERANT** que cette commission doit être constituée d'un Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

**CONSIDERANT** que les 5 membres titulaires et suppléants sont élus, au sein du Conseil de Territoire, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste

**VU** la liste présentée en séance,

**VU** l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville du 6 décembre 2023,

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20231214-DC2023-148-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

## DELIBERE

### ARTICLE 1 :

**DECIDE** de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants et d'un président appelés à siéger au sein d'une commission d'appel d'offres compétente pour les concessions d'aménagement, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

LISTE	
Membres titulaires	Membres suppléants
DUBUS Philippe	CADDEDU Jean-Luc
DAVID Jean-Paul	GAUDIERE Bernard
FAUTRE Christian	ADOMO Caroline
MIROUDOT Pierre	TOLLARD Virginie
LOUDINET Michel	MEDINA Marc

### ARTICLE 2 :

**DECLARE** que la Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

Président de la commission : Madame Marie-France PARRAIN

Les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus suivant :

Membres titulaires	Membres suppléants
DUBUS Philippe	CADDEDU Jean-Luc
DAVID Jean-Paul	GAUDIERE Bernard
FAUTRE Christian	ADOMO Caroline
MIROUDOT Pierre	TOLLARD Virginie
LOUDINET Michel	MEDINA Marc

### ARTICLE 3 :

**DECIDE** que le président de cette commission sera la personne habilitée à conduire les négociations et à signer la concession d'aménagement.



Le Président,

*O. Capitanio*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le 14/12/2023 est exécutoire à la date du en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20231214-DC2023-148-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023